# REGION HAUTS-DE-FRANCE COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL



Délibération n° 20171803 Réunion du 23 novembre 2017

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 29 novembre 2017 Accusé de réception : 059-200053742-20171123-56784\_29111215-DE

Exercice Budgétaire : 2017 Fonction : 28 Autres services périscolaires et annexes

Imputation	Autorisation d'engagement	Phasage prévisionnel des paiements	
932.28/65735	200 291 €	2017	200 291 €

Thème: Lycée

Objet : Dispositif "je mange local au lycée" : versement de la subvention pour le premier semestre 2017 et lancement de la deuxième phase pour l'année scolaire 2017/2018

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président le 7 novembre 2017, réunie le 23 novembre 2017, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente,

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu le plan de soutien à l'élevage adopté le 28 janvier 2016 par la Séance Plénière du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20160788 du Conseil régional du 21 juin 2016 relative à la poursuite de l'accompagnement des lycées pour l'introduction de produits bio locaux,

Vu la délibération n°20161327 du Conseil régional du 13 octobre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale «Stratégie de développement de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France»,

Vu la délibération n°20170051 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale «Je mange local»,

Vu la délibération n°20170873 du Conseil régional du 30 juin 2017 relative à l'adoption des modalités d'attribution de l'aide régionale « Je mange local au lycée » pour les restaurants des lycées publics au titre du premier semestre 2017 et du lancement d'un appel à candidatures pour la poursuite du dispositif durant l'année scolaire 2017/2018,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche) lors de sa réunion du 15 novembre 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Agriculture et agroalimentaire lors de sa réunion du 16 novembre 2017,

#### PREAMBULE:

Dans le cadre du projet « Je mange local au lycée », une première phase expérimentale est menée depuis janvier 2017 auprès de 45 établissements volontaires. Le bilan réalisé pour le premier semestre fait apparaître que 39 d'entre eux ont déjà engagés des actions en faveur du développement de l'approvisionnement local. Cette forte mobilisation a permis d'atteindre un total d'achat de produits locaux de plus de 600 000 euros, soit en moyenne 16% du montant total de leurs achats dont 5% de produits bio. Cette mobilisation est soutenue par une contribution financière de la Région (délibération n°20170873)

Un appel à candidatures a été lancé, en juillet 2017, afin d'identifier de nouveaux établissements prêts à s'engager avec la Région sur l'opération « Je mange local au lycée » au titre de l'année scolaire 2017/2018. Les modalités de l'appel à candidatures ont été définies dans la délibération n°20170873. Il est prévu que les lycées retenus suite à l'appel à candidature puissent bénéficier d'un accompagnement par un bureau d'études (délibération n°20160788) et d'une contribution financière (délibération n°20170873).

#### DECIDE

Par 42 voix « Pour », 0 voix « Contre » , 10 voix « Abstention »

D'allouer aux 39 lycées publics repris sur le tableau financier une subvention d'un montant total de 200 291 euros au titre de leur participation à la première phase expérimentale « je mange local au lycée » pour le premier semestre 2017.

D'affecter cette somme sur l'enveloppe budgétaire 2017 LYC 93205.001

De valider la liste des lycées publics retenus pour participer à la deuxième phase du dispositif « je mange local au lycée » pour l'année scolaire 2017/2018, jointe en annexe.

## **AUTORISE**

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (41): Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Monique RYO, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET.

#### Pouvoirs donnés (11):

#### Groupe Les Républicains et apparentés (3) :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEPRETRE, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN.

## Groupe UDI - Union Centriste (3):

Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (5): Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Michel Gle pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe E Henry HANSEN-CATTA, Madame Sylvie SAILLARD donne pouv Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI.	EYMERY donne pouvoir à Monsieur Paul- voir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Jean-
DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:	Xavier BERTRAND
ADOPTE DANS SON INTEGRALITE	Président du Conseil régional

# ANNEXE DE LA DELIBERATION N°20171803

Phase 2 : Liste des lycées publics retenus sur le dispositif régional « je mange local » 2017/2018

	Nom du lycée	Ville	Département	Nombre de Repas par an	Plafond subvention 2017/2018
1	Lycée Vauban	Aire sur la Lys	Pas-de-Calais	119 000	10 000 €
2	Lycée agricole	Airion	Oise	80 000	10 000 €
3	Lycée JB Delambre	Amiens	Somme	97 684	10 000 €
4	LP Acheuléen	Amiens	Somme	50 976	8 000 €
5	Lycée la Hotoie	Amiens	Somme	89 825	10 000 €
6	Lycée Piere Joseph Laurent	Aniche	Nord	25 091	8 000 €
7	Lycée Joseph Fontaine	Anzin	Nord	24 200	8 000 €
8	Lycée Paul Hazard	Armentières	Nord	84 800	10 000 €
9	LP Savary - Ferry	Arras	Pas-de-Calais	87 782	10 000 €
10	Lycée Robespierre	Arras	Pas-de-Calais	178 616	15 000 €
11	Lycée Fernand Dégrugillier	Auchel	Pas-de-Calais	18 245	8 000 €
12	Lycée Jesse de Forest	Avesnes sur Helpe	Nord	74 127	10 000 €
13	Lycée Paul Langevin	Beauvais	Oise	143 119	10 000 €
14	EREA Saint Exupéry	Berck	Pas-de-Calais	45 000	8 000 €
15	Lycée Jan Lavezzari	Berck	Pas-de-Calais	134 000	10 000 €
16	Lycée Louis Blaringhem	Béthune	Pas-de-Calais	84 000	10 000 €
17	Lycée M.Yourcenar	Beuvry	Pas-de-Calais	108 000	10 000 €
18	Lycée Mariette	Boulogne sur Mer	Pas-de-Calais	151 346	10 000 €
19	Lycée du Détroit	Calais	Pas-de-Calais	37 303	8 000 €
20	Lycée Fenelon	Cambrai	Nord	111 5 46	10 000 €
21	Lycée Paul Duez	Cambrai	Nord	176 000	15 000 €
22	Legta du Paraclet	Cottenchy	Somme	119 400	10 000 €
23	Lycée agricole d'Aumont	Coucy la Ville	Aisne	44 900	8 000 €
24	EREA	Crevecoeur-le-grand	Oise	23 000	8 000 €
25	Lycée agricole	Crézancy	Aisne	48 300	8 000 €
26	LEGTA	Douai	Nord	49 700	8 000 €
27	Lycée Edmond Labbé	Douai	Nord	103 500	10 000 €
28	Lycée Albert Châtelet	Douai	Nord	147 000	10 000 €
29	Lycée Corot	Douai	Nord	58 500	8 000 €
30	Lycée de l'Authie	Doulens	Somme	102 340	10 000 €
31	Lycée de l'Europe	Dunkerque	Nord	93 907	10 000 €
32	Lycée profesionnel agricole	Dunkerque	Nord	20 000	8 000 €
33	Lycée agricole de Thiérache	Fontaine les Vervins	Aisne	72 185	10 000 €
34	Lycée Charlotte Perriand	Genech	Nord	153 645	10 000 €
35	Lycée professionnel Automobile	Grande-Synthe	Nord	21 065	8 000 €
36	Lycée Dolto	Guise	Aisne	43 680	8 000 €
37	Lycée Beaupré	Hau bou rd in	Nord	115 626	10 000 €

38	Lycée Henri Senez	Hénin Beaumont	Pas-de-Calais	74 000	10 000 €
39	Lycée Joliot Curie	Hirson	Aisne	84 435	10 000 €
40	Lycée Valentine Labbé	La Madeleine	Nord	117 820	10 000 €
41	Lycée Jean Perrin	Lambersart	Nord	75 000	10 000 €
42	Lycée Dupleix	Landrecies	Nord	128 419	10 000 €
43	Lycée Julie Daubié	Laon	Aisne	89 800	10 000 €
44	Lycée Camille Desmoulins	Le Cateau	Nord	62 000	8 000 €
45	LEGTA	Le Quesnoy	Nord	19 800	8 000 €
46	Lycée Béhal	Lens	Pas-de-Calais	43 300	8 000 €
47	Lycée Fénelon	Lille	Nord	38 000	8 000 €
48	Lycée Faidherbe	Lille	Nord	323 200	20 000 €
49	Lycée Baggio	Lille	Nord	217 000	15 000 €
50	Lycée Horticole	Lomme	Nord	25 300	8 000 €
51	Lycée Duhamel	Loos	Nord	28 5 0 0	8 000 €
52	Lycée Antoine Lavoisier	Méru	Oise	20 971	8 000 €
53	Lycée E.Woilez	Montreuil	Pas-de-Calais	129 700	10 000 €
54	Lycée agricole de la Haute-Somme	Péronne	Somme	23 000	8 000 €
55	LEGTA	Radinghem	Pas-de-Calais	61 000	8 000 €
56	ESAAT	Roubaix	Pas-de-Calais	59 000	8 000 €
57	Lycée Lavoisier	Roubaix	Nord	24 791	8 000 €
58	LEGTA	Sains du Nord	Nord	21 800	8 000 €
59	Lycée Vertes Feuilles	Saint André	Nord	18 151	8 000 €
60	LYPSO (site Aa)	Saint-Omer	Pas-de-Calais	45 200	8 000 €
61	Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	Pas-de-Calais	134 600	10 000 €
62	LP Les Hauts de Flandres	Seclin	Nord	18 900	8 000 €
63	LEGTA	Tilloy les Moflaines	Pas-de-Calais	76 700	10 000 €
64	Lycée Colbert	Tourcoing	Nord	53 700	8 000 €
65	Lycée Gambetta	Tourcoing	Nord	50 400	8 000 €
66	Lycée Wallon	Valenciennes	Nord	91 900	10 000 €
67	Lycée du Hainaut	Valenciennes	Nord	72758	10 000 €
68	Lycée Queneau	Villeneuve d'Asq	Nord	25 000	8 000 €
69	Lycée Européen	Villers Cotterets	Aisne	92 945	10 000 €
70	Lycée E.Zola	Wattrelos	Nord	42 000	8 000 €
71	Lycée Voltaire	Wingles	Pas-de-Calais	150 600	10 000 €
				TOTAL PREVISIONNEL	669 000 €
				FREVISIONNEL	JUU E